

UNDT/2016/042, Krioutchkov

Décisions du TANU ou du TCNU

Décision appelable: Les modalités d'un test écrit dans le contexte d'une sélection concurrentielle ne peuvent pas être contestées car elles ne constituent pas une décision administrative au sens de l'art. 2.1 (a) du statut du tribunal. Cependant, la non-sélection finale peut être contestée au motif que les critères de sélection ou les conditions d'évaluation étaient un test inapproprié. La méthodologie d'un tel test ne doit pas nécessairement reproduire les flux de travail internes d'une unité ou d'un bureau donné. Les candidats doivent se conformer aux instructions données pour un test écrit et assumer la responsabilité personnelle de prendre les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences pour une telle conformité. Ne pas le faire peut entraîner correctement leur exclusion du processus de recrutement. La seule exigence applicable est que la méthodologie des tests soit juste et raisonnable, et non conçue délibérément pour conférer un avantage à un candidat préféré ou, alternativement, pour désavantager un candidat particulier, qui peut ensuite contester la décision en déposant une réclamation alléguant que il y a eu une irrégularité matérielle dans le processus de sélection.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté sa non-sélection au motif que, dans le cadre de la procédure de sélection, il avait été invité à passer un test écrit qui nécessitait la dactylographie en russe. Il n'a pas soumis ses réponses au test, a été exclu des étapes suivantes du processus et, par conséquent, non sélectionnées. Le tribunal a constaté que les candidats s'attendre à ce que les candidats tapent les réponses aux questions de test écrit n'étaient pas injustes ou déraisonnables. En conséquence, la décision de non-sélection n'a été entachée par aucune irrégularité.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Krioutchkov

Entité

CESAP

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2015/135

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

26 Avr 2016

Duty Judge

Juge Meeran

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/3

TCNU Statut

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)

Jugements Connexes

UNDT/2013/030

2011-UNAT-152

2010-UNAT-030

2013-UNAT-304